

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2159>



Abrogation du Décret de Robien....

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: lundi 11 juin 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le décret de Robien est enfin abrogé dans sa totalité. C'est le résultat de la lutte que nous avons menée depuis huit mois dans le cadre intersyndicale.

Le SNES 58 déplore malheureusement que les moyens attribués dans le cadre de cette décision ne soient que des heures supplémentaires, ce qui ne va pas faciliter la rentrée scolaire, mais aussi que cette abrogation vienne trop tard pour les collègues qui ont vu leur poste supprimé du fait de l'application du décret.

Cette annonce doit être complétée par l'abrogation de l'apprentissage junior dont nous prenons acte, mais aussi par des projets plus inquiétants pour l'école :

- confirmation des grands axes de la loi Fillon (socle commun notamment),
- suppression de la carte scolaire,
- remise en cause de l'éducation prioritaire,
- diminution des horaires des élèves et réduction de l'offre de formation (options, séries, ...) avec l'objectif réaffirmé de ne pas remplacer tous les départs en retraite des enseignants.

Le SNES 58 restera très vigilant sur ces questions.

